

23 novembre 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALEO (Eurolist)

Par courrier du 22 novembre 2007, la société Morgan Stanley (1585 Broadway, New York, NY 10036, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 16 novembre 2007, par suite d'une acquisition d'actions VALEO, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALEO et détenir indirectement 4 064 070 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 5,20% du capital et 5,10% des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Morgan Stanley & Co. International Plc (2)	3 933 284	5,03	3 933 284	4,94
Morgan Stanley Capital (Luxembourg) SA (2)	11 200	0,01	11 200	0,01
Morgan Stanley & Co. Incorporated (3)	119 586	0,15	119 586	0,15
Total concert	4 064 070	5,20	4 064 070	5,10

-
- (1) Sur la base d'un capital composé de 78 149 729 actions représentant 79 698 260 droits de vote.
(2) Indirectement contrôlée par Morgan Stanley.
(3) Directement contrôlée par Morgan Stanley.